

B - Projet de contrat

CONTRAT DE FOURNITURES

N° 149/2025/VESAU/REPARATION ROUTE BUNAGANA

INTITULÉ DU MARCHÉ :

« Fourniture de transport des matériaux pour le rechargement de la RN2 Bunagana »

Virunga Energies SAU,
NRC : CD/GOM/RCCM/13-B-0968,
Id Nat 01-83-N76625F

Avenue Matebe 1,
Village de Matebe,
Territoire de Rutshuru,
Province du Nord-Kivu,
République Démocratique du Congo
« Le Client »,

d'une part,

Et

CARRIERE DE GOMA « CARRIGO Sarl »,
En sigle ayant son siège à Goma, Nord-Kivu RD Congo,
Immatriculé au registre de commerce sous le numéro RCCM,
CD/DOM/RCCM/18-B-0681, IN NAT 5-143-N30453D, NIF A1808190Y,
République Démocratique du Congo
(le « Contractant »),

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 Objet

- 1.1 Le présent marché, conclu sur la base d'un prix unitaire par m3, porte sur la fourniture de matériaux destinés aux travaux de réparation de la route nationale RN2, sur le tronçon reliant Burayi à Bunagana. Ce chantier est situé dans la chefferie de Bwisha, territoire de Rutshuru, province du Nord-Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo.
- 1.2 Les fournitures concernées par ce marché sont définies conformément à l'offre technique soumise par le Contractant, laquelle est annexée au présent contrat.

Article 2 Durée du contrat

2.1 Le contrat prendra effet pour une durée de quatre mois à compter de sa signature.

Article 3 Délai de livraison

3.1 Le contractant devra mettre ses camions à disposition du chantier dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la notification de la commande.

3.2 En cas de retard cumulé supérieur à quatorze (14) jours dans la mise à disposition des camions sur le chantier, tel que prévu à l'annexe 1, le contractant sera redevable envers le maître d'ouvrage d'une pénalité forfaitaire.

Cette pénalité est fixée à [1] % du montant total du contrat par jour calendaire de retard au-delà du délai de quatorze (14) jours, sans préjudice du droit du maître d'ouvrage de réclamer l'indemnisation intégrale du préjudice subi.

Le maître d'ouvrage se réserve en outre le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du contractant si le retard excède trente (30) jours, et ce, sans indemnité ni compensation au bénéfice du contractant.

Article 4 Valeur du marché et modalité de paiement

4.1 Le Contractant perçoit pour l'exécution de ce marché un montant de 297 200.00 \$ USD (Dollars Américains Deux Cent Nonante-Sept Mille Deux Cents) soit 7.43 \$/ le m³.

4.2 Le contractant transmettra, toutes les deux semaines, une facture accompagnée d'un récapitulatif des bons de réception dûment validés par un représentant de Virunga Énergie. Ladite facture sera réglée dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

4.3 Pour rappel, le marché est en exonération des droits de douane et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.4 Les paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire :

- Banque : TMB
- Noms : CARRIGO SARL
- N° Compte : 00017-28002-35049470201-17
- SWIFT : TRMSCD3L
- En République Démocratique du Congo

Les éventuels frais bancaires seront à la charge du Contractant.

Article 5 Responsabilités et assurances

5.1 Le contractant assumera la pleine responsabilité du maintien de l'intégrité des camions et les pannes et de dommages, pour autant que sa responsabilité soit avérée, jusqu'à la livraison des matériaux sur le chantier.

5.2 Dans tous les cas, la responsabilité du contractant est plafonnée à un montant égal à la valeur du marché, l'indemnisation des dommages issus de la responsabilité du contractant sera plafonnée à la valeur du marché.



Article 6 Ordre hiérarchique des documents contractuels

- 6.1 Les documents suivants sont considérés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :
1. Le présent contrat et ses conditions particulières supplémentaires ;
 2. Annexe I - les conditions générales ;
 3. Annexe II et III (OFFRE) - les spécifications techniques et l'offre technique (y compris tous les documents y afférents) ;
 4. Annexe IV (OFFRE) – l'offre financière ;
- 6.2 Les différents documents constituant le marché doivent être considérés comme mutuellement explicites ; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

Article 7 Modification du contrat

- 7.1 Toute modification du présent contrat requiert la forme écrite
- 7.2 Les courriers sont à envoyer aux adresses mentionnées ci-avant.

Article 8 Sous-traitance / cession

- 8.1 La sous-traitance n'est pas autorisée à la fourniture de transport des matériaux.
- 8.2 Aucune cession n'est autorisée

Article 9 Règlement des différends

- 9.1 Tout litige entre les parties résultant du contrat ou ayant un lien avec le contrat, qui ne peut pas être réglé autrement qu'à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la République Démocratique du Congo



Fait en langue française en deux (2) exemplaires originaux

Pour le Contractant

Nom : RWIYEREKA NKUSI Patrick

Titre : Directeur Général

Signature :

Date : 11/02/2026



Pour le Client

Nom : Pavlo Andriyovych STOGORNYUK

Titre : Directeur exécutif | CEO

Signature :

Date : 24 février 2026

Nom : Marcellin NYAMUHARA

Titre : Directeur Administratif et Financier

Signature :

Date : 24 février 2026



Conditions particulières supplémentaires

Préambule

Les présentes conditions particulières précisent et complètent, au besoin, les dispositions des conditions générales applicables au marché (cf. annexe I « Conditions générales »). Sauf si les conditions particulières en disposent autrement, les dispositions des conditions générales susmentionnées demeurent pleinement applicables. La numérotation des articles des conditions particulières n'est pas consécutive et suit la numérotation des articles des conditions générales.

Article 29 Livraison

Chaque livraison est accompagnée d'un document établi par le Contractant comportant la date de livraison, le numéro de référence du marché, l'identification du Contractant et les détails des fournitures livrées.

Article 30 Opérations de vérifications

L'article 30.2 des conditions générales est modifié comme suit :

« En cours de livraison des fournitures et avant leur réception, le Client a la faculté :

- a) d'ordonner l'enlèvement du lieu de réception, dans le ou les délai(s) indiqué(s) dans l'ordre donné, de toutes les fournitures qui sont définitivement reconnus comme non conformes au marché ;
- b) d'ordonner leur remplacement par des fournitures conformes ;
- c) de décider, après examen contradictoire reconnaissant la responsabilité définitive du contractant, qu'un travail effectué par le contractant n'est pas conforme au marché ou que les fournitures des matériaux, en tout ou en partie, ne remplissent pas les exigences du marché »

Article 31 Réception provisoire

Pour la réception provisoire, il y a lieu d'utiliser le bordereau d'expédition et la facture signé par toutes les parties

Article 32 Obligation au titre de la garantie

La mise en œuvre de la garantie de conformité et des vices cachés est subordonnée au fait que ces défauts et vices doivent être contradictoirement constatés et reconnus comme étant effectivement imputables au Contractant. Le Client fournira toute justification quant à la réalité des défauts ou vices constatés. Le Client devra laisser au Contractant toutes facilités pour procéder à la constatation de ces défauts ou vices et pour y porter remède. Le Client s'abstiendra d'intervenir sur les Produits.

Le Client se conforme, sous sa seule responsabilité, aux indications communiquées par le Contractant relatives à la manutention, utilisation, stockage, transport, pose et maintenance des produits ainsi qu'aux bonnes pratiques et instructions techniques.

Les détails ultérieurs seront précisés en fonction des fournitures objets du présent contrat, en accord avec les prescriptions de l'annexe techniques au dossier d'appel d'offres.

La garantie devra couvrir la remise en état ou l'échange par le Contractant des pièces ou fournitures ayant un défaut de fabrication et/ou de matière et la main d'œuvre correspondant à ces opérations.

Article 34 Réception définitive

Après confirmation par un bon de réception du Magasinier VESAU

Article 35 Défaut d'exécution

L'article 35.2 des conditions générales est modifié comme suit :

« En cas de défaut d'exécution, la partie lésée a le droit de recourir aux mesures suivantes :

a) demande d'indemnisation ; et/ou

b) résiliation du marché après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours suivant la réception par la partie défaillante du courrier de mise en demeure. »

L'article 35.4 des conditions générales n'est pas applicable.

Article 36 – Résiliation par le Client

L'article 36.1 des conditions générales est modifié comme suit :

« Le Client peut, à tout moment et après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours suivant sa réception par le Contractant, sous réserve de l'article 36, paragraphe 9, résilier le marché, sous réserve des dispositions de l'article 36, paragraphe 2. »

Les articles 36.2 e), i) et n) des conditions générales ne sont pas applicables.

L'article 36.8 des conditions générales n'est pas applicable.

L'article 36.10 des conditions générales n'est pas applicable.

Article 38 Force Majeure

L'article 38.2 des conditions générales est modifié comme suit :

« On entend par «force majeure», aux fins du présent article, tout événement imprévisible, indépendant de la volonté des parties et qu'elles ne peuvent surmonter en dépit de leur diligence, tels que les catastrophes naturelles, les grèves, les lock-out ou autres conflits du travail, les actes de l'ennemi, les guerres déclarées ou non, les blocus, les insurrections, les émeutes, les épidémies, les glissements de terrains, les tremblements de terre, les tempêtes, la foudre, les inondations, les affouillements, attaque informatique les troubles civils, les explosions, les restrictions gouvernementales ou réglementaires. Une décision de l'Union européenne de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée comme un cas de force majeure quand elle implique la suspension du financement de ce marché. »

* * *

Annexe I

1. Contexte

Dans le cadre des initiatives communautaires liées au projet de la centrale hydroélectrique de Rwanguba, des travaux de réhabilitation de la Route Nationale 2 (RN2) sont programmés. Ils visent à renforcer l'accessibilité locale, à améliorer les conditions de circulation pour les populations riveraines et à garantir le transport sécurisé des équipements lourds nécessaires au chantier de la centrale.

2. Moyens minimum requis

Le fournisseur devra mettre à disposition, pendant toute la durée des prestations :

- Au minimum cinq (5) camions,
- D'une capacité nominale de minimum 10 m³ chacun.
- Le chargement des matériaux n'est pas compris dans le marché et restera à la charge du client.

3. Modalité de livraison

- Les matériaux seront acheminés depuis la carrière de Biruma jusqu'au point PK 0, situé à 16 km et correspondant au démarrage du chantier. Ils seront ensuite livrés progressivement au fur et à mesure de l'avancement des travaux, jusqu'au point final, couvrant une distance totale de 28 km.
- Chaque tour de camion livré et déchargé sur le chantier sera pris en compte pour le calcul des quantités livrés

4. Modalité de paiement

- Le paiement sera effectué sur base des volumes réellement livrés sur le chantier.
- La quantité facturable sera déterminée selon la formule suivante : Nombre de rotations de camions validées × capacité du camion (m³) × prix unitaire par m³.

5. Prix et inclusions

Le prix unitaire par m³ transporté devra inclure l'ensemble des coûts, notamment :

- carburant,
- entretien et réparations des camions,
- chauffeurs et main-d'œuvre,
- toute autre dépense nécessaire à l'exécution complète de la prestation.

Aucun coût additionnel ne pourra être réclamé en dehors du prix unitaire proposé.

6. Disposition particulière

- Virunga Energies SAU pourra assurer l'approvisionnement en carburant des camions. Toutefois, les frais correspondants seront imputés à la prochaine facture du contractant, sur la base du prix coûtant.
- Virunga Energies SAU assurera la prise en charge du logement ainsi que de la ration alimentaire du personnel affecté à ce contrat.

6. Disposition finale

La présente annexe constitue un élément indissociable des spécifications techniques du marché. Toute offre qui ne respecterait pas ces dispositions pourra être déclarée non conforme.



E-mail : m.adolphe@carrigosarl.com, r.patrick@carrigosarl.com

Tél. : +243 840 747 554, +243 998 761 414

OFFRE
PARTIE TECHNIQUE, FINANCIERE ET
ADMNISTRATIVE

« FOURNITURE DES MATERIAUX
POUR LE RECHARGEMENT DE LA
RN2 – BUNAGANA »

réf : 149/2025/VESAU/REPARATION ROUTE
BUNAGANA

JANVIER 2026

- 0 -

Partie 1- Offre Technique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the letters 'RS'.A handwritten signature in blue ink, appearing to be the letters 'A'.

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE
INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ**

Intitulé EDB / réquisition	Fourniture des matériaux pour le rechargement de la RN2 – Bunagana	Projet/site	Réparation Route Bunagana
N° EDB / réquisition	149/2025/VESAU/REPARATION ROUTE BUNAGANA	Service	GENIE CIVIL
Département demandeur	CONSTRUCTION RESEAU	Ouvrage	CHANTIER
Date EDB	09-12-2025	Poste	

CAMIONS DE TRANSPORT DES MATERIAUX

Nous disposons de 16 camions de moins de 5 ans d'âge de marques SHACMAN, AXOR ET ACTROS, avec des capacités :

- 8 camions de 35 Tonnes,
- 8 camions de 50 Tonnes.

Pour Carrigo

Patrick Rwiyereka Nkusi




Directeur Général

QUELQUES PHOTOS DES CAMIONS DE TRANSPORT



Nos camions de transports



CAMION 19M3

PS

AK

Photos camions de 35 Tonnes et Carte roses



Handwritten signature or initials.

Handwritten signature or initials.

Photos de camions de 50 Tonnes et Carte roses



PS

Handwritten signature



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE
DGI/05/2023/11

Noms (ou Rais. Soc.): CARRIGO
Adresses Phys. 03 AV PLATEAU Q/GOLF MALELA
HAUT KATANGA
N° Impôt A120700X

Date de 1 ère Mise en Circ.: 2023
Usage Marchandise
N° Plaque: 8422AT05

Fait à Lubumbashi, le 13/02/2023

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE
DGI/05/2023/11

Noms (ou Rais. Soc.): CARRIGO
Adresses Phys.: 03 AV DU PLATEAU / GOLF MALELA
HAUT-KATANGA
N° Impôt: A124523X

Date de 1 ère Mise en Circ.: 2023
Usage: Marchandise
N° Plaque: 8424AT05

Fait à Lubumbashi, le 14/02/2023

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

PS

Al

Partie 2: Offre Financière

RS

A

Goma, le 30 Janvier 2026

Client : **VIRUNGA ENERGIES SAU**

Adresse : Av. Beni, N° 185

Goma RDC

PROPOSITION PRIX

Num	Description	Quantité	Unité	PU/\$	PT/\$
1	Transport des matériaux de construction	40,000.00	M3	\$ 7.34	\$ 297 200.00
2	Total Général				\$ 297 200.00

Pour Carrigo

Patrick Rwiyerekwa Nkusi



Directeur Général



**Partie 3 – Offre Administrative/
Documentation**

RS

A

BORDEREAU DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ

Intitulé EDB / réquisition	Fourniture des matériaux pour le rechargement de la RN2 – Bunagana	Projet/site	Réparation Route Bunagana
N° EDB / réquisition	149/2025/VESAU/REPARATION ROUTE BUNAGANA	Service	GENIE CIVIL
Département demandeur	CONSTRUCTION RESEAU	Ouvrage	CHANTIER
Date EDB	09-12-2025	Poste	

1 OFFRE SOUMISE PAR

	Nom(s) du (des) soumissionnaire(s)	Nationalité ¹
Chef de file²	CARRIERES DE GOMA	RDC
Membre		
Etc.		

2 PERSONNE DE CONTACT (pour la présente offre)

Nom	ADOLPHE MAYOGI
Adresse	Goma, No 56, avenue la corniche, Q. les volcans
Téléphone	+243 840 747 554
Adresse électronique	m.adolphe@carrigosarl.com,



3 EXPÉRIENCE ET CAPACITÉ DE FOURNITURE ET DE TRANSPORT

Nom du client	Pays	Date	Type de matériaux transporté
VIRUNGA ENERGIES SAU	RDC/SOUS STATION GOMA	Jusqu'à 2025	Fourniture/Transport des ciments, graviers, Sable et Engins routiers à la sous station
VIRUNGA ENERGIES SAU	RDC/RWANGUBA	Jusqu' Aujourd'hui	Fourniture/Transport Ciment, Sable et Engins routiers à la sous station à Rwanguba
KAMOA COPPER MINING/KCC	RDC/LUBUMBASHI	Jusqu' Aujourd'hui	Transport Minerais a Zambie
KAMOA COPPER MINING/KCC	RDC/KOLWEZI	Jusqu' Aujourd'hui	Transport Minerais a Zambie
KIBALI GOLD MINING	RDC/DURBA-DOKO	Jusqu' Aujourd'hui	Transport Matériaux de construction et Engins Miniers a Doko
PRIVES	RDC/NORD KIVU KENYA UGANDA	Jusqu' Aujourd'hui	Fourniture/Transport des Graviers et Sable et autres matériaux aux différents clients de la ville de Goma

Pour Carrigo

Patrick Rwiyereka Nkusi



Directeur Général

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DES SOUMISSIONNAIRES

Offres multiples

Je soussigné(e)

Nom	Patrick RWIYEREKA NKUSI
Coordonnées	+243 9 98 76 14 14
Nationalité	Congolaise
N° carte d'identité ou passeport	33066487267

Représentant la société :

Nom	Carrières de Goma « CARRIGO Sarl »
Adresse du siège	N° 40647, Av. JOLI BOIS, Quartier les Bujovu, Commune de Karisimbi/Goma - RDC
Coordonnées	+243840747554, +243 9 98 76 14 14 info@carrigosarl.com, m.adolphe@carrigosarl.com, r.patrick@carrigosarl.com
N° d'enregistrement au registre de commerce	CD/GOM/RCCM/18-B-O681

Déclare que :

la société ne se trouve pas dans une des situations suivantes:	Oui	Non
(a) Etre en état de faillite ou faire l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, être placé sous administration judiciaire de mes biens, avoir conclu un concordat préventif, être en état de cessation d'activités ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
(b) Avoir été condamné par un jugement définitif ou une décision administrative concernant le respect des mes obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
(c) Avoir été condamné par un jugement définitif ou une décision administrative concernant une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou les normes de déontologie de ma profession, ou en ayant commis une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes :		
i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration concernant l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères d'éligibilité ou de sélection ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
iii) violation de droits de propriété intellectuelle ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
iv) tentative d'influer sur le pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>




(d) il a été établi par un jugement définitif que je/elle suis/est coupable de l'un des faits suivants:		
i) la fraude au détriment des intérêts financiers de l'Union européenne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii) la corruption ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
iii) les comportements liés à une organisation criminelle ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
iv) le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
v) le travail des enfants ou les autres infractions liées à la traite des êtres humains ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
pour les situations ci-dessus, en l'absence de jugement définitif ou de décision administrative définitive, la société :	Oui	Non
i. fait l'objet d'audits ou d'enquêtes en cours	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii. fait l'objet de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives, y compris de mesures disciplinaires prises par l'organe compétent pour l'application des normes de déontologie professionnelle;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
iii. est informé(e) que je/elle fais/fait l'objet d'une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Déclare que :

une personne physique ou morale qui est membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance se trouve dans l'une des situations suivantes:	Oui	Non	S.O.
i. faute professionnelle grave	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. fraude, corruption ou autre infraction pénale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. manquements graves dans l'exécution d'un marché	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. création d'une entité dans l'intention de se soustraire à des obligations légales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COMMENTAIRES



Si une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus est confirmée, il est permis d'indiquer les mesures correctrices prises pour remédier à la situation d'exclusion (par exemple : mesures prises au niveau du personnel en vue d'éviter toute répétition, indemnisation du dommage, paiement des amendes ou des impôts en retard, etc). Les preuves documentaires pertinentes doivent être fournies. Un extrait récent du casier judiciaire peut aussi être partagé.

Commentaires
RAS

DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ ET DE SINCÉRITÉ

Je reconnais que moi-même et/ou la société que je représente est susceptible d'être rejetée des procédures de passation de marché s'il est établi que j'ai fait des fausses déclarations.

SIGNATURE

Signature	Date	Cachet (éventuel)
	Le 30/01/2026	



Autres informations

Juridique	
Nom officiel de votre organisation	Carrières de Goma « CARRIGO Sarl''
Nom commercial si différent	RAS
Type d'organisation (but lucratif, ONG etc.)	BUT LUCRATIF
Forme juridique	Société à responsabilité limitée « SARL »
Numéro, lieu et date d'immatriculation - identité nationale	5-143-N30453D
Date de création de l'organisation si différente de la date d'immatriculation	01/02/2018
Statut d'imposition légal (ex.: exemption de TVA ou autre, régime fiscal général, etc.)	régime fiscal général
Numéro de TVA (le cas échéant)	
Adresse complète de votre siège	N° 40647, Av. JOLI BOIS, Quartier les Bujovu, Commune de Karisimbi/Goma - RDC
Site internet	www.carrigosarl.com
Votre entreprise a-t-elle déjà été connue sous d'autres noms ? Si oui, veuillez indiquer.	NON
Informations sur les branches, agences ou sites d'affaires supplémentaires	RAS
Contacts	
Nom du point de contact/du titulaire du compte	Patrick RWIYEREKA NKUSI , Adolphe MAYOGI
Numéro de téléphone du point de contact/du titulaire du compte	+243840747554, +243 9 98 76 14 14
Adresse électronique du point de contact/du titulaire du compte	m.adolphe@carrigosarl.com
Paievements	
Conditions de paiement standard	Par virement
Nom de l'établissement bancaire et branche	TRUST MERCHANT BANK SA/TMB
Adresse de l'établissement bancaire et branche	Goma
Code banque / code guichet	RAS
Code SWIFT/IBAN	TRMSCD3L
Numéro de compte	

	1272-3504947-00-27 00017-28002-35049470201-17
Nom du compte	CARRIERES DE GOMA SARL

Pour Carrigo

Patrick Rwiwereka Nkusi



Directeur Général



M.o

DECLARATION CONSTITUTION DE PERSONNE MORALE
 ou d'OUVERTURE d'un ETABLISSEMENT SECONDAIRE
 ou d'OUVERTURE d'une SUCCURSALE d'une personne morale ETRANGERE

A.P. Porto Novo 23/24 juin 1999

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

DENOMINATION: **CARRIERES DE GOMA**

NOM COMMERCIAL: _____ ENSEIGNE: _____ SIGLE: **CarriGo**

ADRESSE DU SIEGE: AV. /Rue JOLI BOIS N°40647 Q' BUJOVU C/ de KARISIMBI, Ville de GOMA, Prov. du Nord-Kivu en R.D.Congo

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CREE: _____

FORME JURIDIQUE: **S.A.R.L.** N° R.C.C.M. du siège: **CD/GOM/RCCM/18-B-0681**

CAPITAL SOCIAL: **75.000\$USD** DONT NUMERAIRES: _____ DONT EN NATURE: _____

DUREE: **99** Années entières et consécutives

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

ACTIVITE: ACTIVITE PRINCIPALE: (préciser) -Entreprise de carrieres, transformation des matériaux de construction, commerce des moellons et graviers, entreprises de génie civil et travaux publics, entreprises de transport, location des engins de génie civil, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de participation financière dans toute société nationale ou étrangère, ayant un objet similaire ou connexe au sein ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social. L'objet social ne peut modifié que sur décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues pour les modifications des statuts.

Date de début: **01 FEVRIER 2018**, Nbre de salariés prévus: _____

PRIN^{AL} ETABLISSEMENT OU SUCCURSALE:

Adresse: _____

Origine: Création, Achat, Apport, Prise en location gérance, Autre (préciser): _____

Précédent exploitant: Nom: _____ Prénoms: _____

Adresse: _____ N° RCCM: _____

Loueur de fonds (nom/dénomination, adresse): _____

ETABLISSEMENTS SECONDAIRES: (autres que celui créé) Non Oui (préciser): _____

Adresse: _____

Activité: _____

ASSOCIES TENUS INDEFINIMENT ET PERSONNELLEMENT (*)

(*) La totalité des renseignements relatifs à ces associés doit IMPERATIVEMENT figurer sur le formulaire complémentaires M.o Bis annexé

RESUME DES INFORMATIONS

NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE

(*) C... me les Gérants, Administrateurs ou associés ayant le pouvoir d'engager la personne morale

(**) Les renseignements ne pouvant figurer ci-dessous doivent IMPERATIVEMENT être reportés sur le formulaire M.o Bis annexé.

NOMS	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION (***)
Mr. RWIYEREKA NKUSI	PATRICK	Le 17/11/1977 A KINSHASA	AV. LA CORNICHE N°056, Q' LES VOLCANS, C/de Goma, Ville de Goma	Gérant

(***) Préciser: Gérant, PDG, Administrateur, Associé

COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION
				TITULAIRE
				SUPPLEANT

LE SOUSSIGNE (préciser si mandataire) **Bât. KALERA MUSANA Apollinaire, Avocat Conseil**

demande à ce que la présente constitue DEMANDE D'IMMATRICULATION AU R.C.C.M.

La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application de l'Acte Uniforme sur le droit commercial général a été vérifiée par le greffier en chef soussigné qui a procédé à l'inscription, **Le 01/02/2018** SOUS-LE N° **CD/GOM/RCCM/18-B-0681**



Handwritten signature/initials

Handwritten signature/initials

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'ECONOMIE NATIONALE

SI

KINSHASA, LE 20/03/2018



IDENTIFICATION NATIONALE

STE CARRIERES DE GOMA SARL

CARRIGO SARL

40647 AV. JOLI BOIS Q. BUJOVU C/KARISIMBI

5-143-N30453D

Messieurs,

Par application de l'Ordonnance -Loi n°73/236 du 13 août 1973 portant institution d'un numéro national d'identification, il a été décidé de vous attribuer le numéro

Ce numéro annule et remplace tous les numéros d'identification qui vous avaient été attribués précédemment.

Désormais il devra figurer sur les entêtes des lettres, factures, reçus, quittances, déclarations, actes et autres pièces produits dans le cadre de vos relations avec les services et entreprises des secteurs public et privé.

Si vous recevez d'autres lettres semblables à celle-ci, ou si vous constatez une erreur ou une omission dans les renseignements ci-dessous, veuillez en avvertir le Secrétaire Général à l'Economie Nationale, B.P. 8-500 Kinshasa 1.

Vous prie également de lui communiquer le plus tôt possible toute modification qui interviendrait dans ces renseignements.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Raisons Sociale STE CARRIERES DE GOMA SARL
Date de Création 01/02/2018
R.C.C.M GOM/RCCM/18-B-0681
Localité R.C.C.M GOMA
Numéro B.P.
Localité B.P.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Adresse 40647 AV. JOLI BOIS Q. BUJOVU C/KARISIMBI
Secteur d'activité EXTRACTION-SABLE-GRavier-PIERRE
Résident au Congo 1
Forme juridique SARL
Nationalité REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Date effet 20/03/2018

POUR LE MINISTRE
Christophe KALALA MBAYO
Secrétaire Général a.j

Certificat d'agrément aux ITPR



MINISTÈRE
DES INFRASTRUCTURES
ET TRAVAUX PUBLICS

DIVISION PROVINCIALE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

Le Chef de Division

A QUI DE DROIT TENANT LIEU D'ACTE D'ENREGISTREMENT POUR AGREMENT EXERCICE 2025

Je, soussigné, **Ir Anicet MASUMBUKO**, Chef de Division Provinciale des Infrastructures et Travaux Publics ai du Nord-Kivu à Goma, atteste par la présente que l'entreprise « **CARRIERES DE GOMA** » en sigle « **CARRIGO SARL** » représentée par : **RWIYERAKA NKUSI Patrick**
Qualité : **Directeur Général**

Dénomination : **ENTREPRISE DE CONSTRUCTION**

Adresse : **263, Av. JOLI BOIS, Q. BOJOVU, Commune de KARISIMBI**

N° Téléphone : **+243 997 311 095**

Est enregistrée en qualité de : « **ENTREPRENEUR** » intervenant dans le secteur des Infrastructures et Travaux Publics sous le n°600/ITP/015/Province du Nord-Kivu/2025, **CATEGORIE : B** et ce, conformément aux dispositions du Décret-loi N° **005/2007 du 31 Mai 2005**, des Arrêtés interministériels N°021/CAB/MIN/ITP/2010 et N° 033/CAB/MIN/FINANCES/2010 du 03 Mai 2010 et l'ordonnance loi N°18/004 du 13 Mars 2018.

En foi de quoi, le présent **A qui de Droit**, valable jusqu'au **31/12/2025**, est délivré pour servir et valoir ce que de droit dans le cadre des travaux à exécuter dans le secteur des infrastructures et Travaux Publics.

Fait à Goma, le **25/06/2025**

Ir Anicet MASUMBUKO
Chef de Division

Numéro Sécurité Sociale

République Démocratique du Congo



Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Direction Provinciale du Nord-Kivu

CAISSE NATIONALE DE
SECURITE SOCIALE

Goma, le... 24 SEP 2018.

CERTIFICAT D'AFFILIATION

La caisse Nationale de Sécurité Sociale certifie que l'Employeur désigné ci-après est affilié sous le numéro :

100102798N1

A reproduire sur toute correspondance et tout document adressé à la CNSS

DENOMINATION OU RAISON SOCIALE	CARRIERES DE GOMA
ABREVIATION	CARRIGO
RCCM	RCCM/18-B-0681
NUMERO D'IDENTIFICATION NATIONALE	5-143-N30453D

Fait à Goma, le 24 SEP 2018

SIGNATURES AUTORISEES

LE SOUS - DIRECTEUR TECHNIQUE

ZAHINDA CIRIMWAMI Gelace

LE DIRECTEUR PROVINCIAL

KAMBALE KAMWENGE Patrice

* Note : Le Certificat d'Affiliation est gratuit.

Numéro Identification Fiscale

Kinshasa, le

26 APR 2018

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES

N°11/09000445M/DGI/DIRAF/DIGR/IM/2018



DIRECTION DE L'ASSIETTE FISCALE

Objet : Notification du Numéro Impôt
A1808190Y

A la Société
CARRIERE DE GOMA
CARRIGO
AV JOLIE BOIS Q/BUJOVU C/KARISIMBI
NORD-KIVU
Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en application des dispositions de la Circulaire Ministérielle n°002/CAB/MIN/FINANCES/2006 du 20 juin 2006 relative à l'exécution du Décret n°03/012 du 18 juillet 2003 portant institution d'un Numéro Impôt, vous êtes désormais identifiés sous le Numéro Impôt: **A1808190Y**

A cet effet, j'appelle votre attention sur l'obligation légale d'afficher ledit numéro aussi bien sur toute correspondance avec l'Administration Fiscale que sur tout facturier ou autre document émis en tenant lieu.

Par conséquent tout autre Numéro Impôt vous attribué antérieurement est définitivement désactivé, et conformément à la répartition des compétences entre services gestionnaires, la gestion de votre dossier fiscal relève de la compétence de : **Centre d'Impôts Synthétiques de GOMA II**

considération distinguée.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma

*ci - D.G.
- DGA(TOUS)
- Insp. Coordo
- Directeur Provincial du NORD-KIVU

Eric BULUNDWE KASAMBA
Directeur



PM09180400605

REPUE 059 REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
BORDEREAU DE VERSEMENT

ORIGINE: CD/GoM Date 30/04/2025

MONTANT

1. Dollars en chiffres: X
En lettres:

2. SHL en chiffres: X
En lettres:

1. FC en chiffres: 750 000
En lettres: Sept cent cinquante mille francs congolais

Depose par: Carrière de Gona (CARRIERE SARL)
Recu par: HABIBANA

Signature: Habibana

Signature: [Signature]

uméro de dépôt: 010/2025

A CHARGE DES GRANDES ET MOYENNES ENTREPRISES
5 - REVENU 2024

11808190Y
N30453D
0971109355

Adresse physique: imbo Carrigo sarl - Com
Fax:
Adresse e-mail: imbo Carrigo sarl - Com

EXONERATION TOTALE
EXONERATION PARTIELLE
AUTRES (convention particulière, sans activité, cessation d'activités)*

II. REGIME APPLICABLE
DROIT COMMUN
CODE MINIER
AUTRES (convention particulière, sans activité, cessation d'activités)*

III. CALCUL DE L'IMPOT (4)

	BASE DE CALCUL	MONTANT	
		SANS ACTIVITE	SANS ACTIVITE
1.	CHIFFRE D'AFFAIRES (compte 70)		
2.	RESULTAT FISCAL DEFINITIF		
2.1	BENEFICE IMPOSABLE		
2.2	PERTE FISCALE		
3.	IMPOT DU *30% x ligne (2.1) (Droit commun) *30% x ligne (2.1) (Régime minier) *1/100 de la ligne (1) (impôt minimum) *Autres	SANS ACTIVITE	750 000 FC
4.	A DEDUIRE 1 ^{ère} ACOMPTE PAYE (a) 2 ^{ème} ACOMPTE PAYE (b) 3 ^{ème} ACOMPTE PAYE (c) 4 ^{ème} ACOMPTE PAYE (d) SOUS-TOTAL (a)+(b)+(c)+(d)		750 000 FC
5.	SOLDE A PAYER = 3-4 si 3 > 4		
6.	TROP PERCU : 4 - 3 si 4 > 3		

IV. MODE DE PAIEMENT (5)

Espèces	Avis de certification	Chèque certifié	Virement	Crédit d'impôt »
MONTANT PAYE		750 000 FC		
Sceau de l'entreprise		Fait à <u>Gona</u> le <u>30/04/2025</u>		Signature
		Nom et qualité du signataire <u>SAMUEL KASONGO</u> <u>COMPTABLE</u>		<u>[Signature]</u>

V. RESERVE A L'ADMINISTRATION (6)

N° Attestation de paiement	Date de dépôt de la déclaration	Cachet de l'Administration
		Nom de l'agent ayant reçu la déclaration

Cet imprimé est à usage unique

[Signature]

[Signature]

REI REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
07 BORDEREAU DE VERSEMENT
 ORIGINE: CAI/Goma Date: 30/09/2025
 MONTANT
 1. Dollars en chiffres: X
 En lettres: _____
 2. SHL en chiffres: X
 En lettres: _____
 COC 3. FC en chiffres: 225.000.000
 En lettres: deux cent vingt cinq millions
 4. Déposé par: CARRIGO Signature: _____
 5. Reçu par: HABINAVA Signature: _____

2-2025 à DASHO
 3
 Jacques SINDASHA



SERVICE (1) : CAI-GOMA

Numéro de dépôt : 041/2025

**BORDEREAU DE VERSEMENT D'ACOMPTÉ PROVISIONNEL
 DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES ET PROFITS**

Echéance d'acompte (2) : 30/09/2025



I. IDENTIFICATION DU REDEVABLE (3)

Nom ou dénomination sociale : <u>Carières de Goma</u>	NUMI RO IMPÔT : <u>A1801819dy</u>
Numéro Id. Nat. : _____	Adresse postale : _____
Adresse physique : <u>N° 263, Av. Solis Bois, Q. BUDJUN, CIKARISI MB</u>	N° Téléphone : <u>0971109355</u>
Adresse e-mail : <u>info@carrigo.sarl.com</u>	

II. CALCUL DE L'IMPÔT (4)

BASE DE CALCUL	MONTANT
1. Impôt dû au titre de l'exercice précédent	<u>750 000 Fc</u>
2. Acompte dû (30% de ligne 1)	<u>225 000 Fc</u>

III. MODE DE PAIEMENT (5)

Chèque certifié	Virement	Autres
MONTANT PAYE <u>225 000 Fc</u>		
Fait à <u>Goma</u> , le <u>29/09/2025</u>		
Sceau de l'entreprise 	Nom et qualité du signataire <u>Kajoko-ceres / AGC/Comptable</u>	Signature 

IV. RÉSERVE À L'ADMINISTRATION (6)

N° du récépissé	Date du récépissé	Cachet de l'Administration

Cet imprimé est à usage unique. à ne pas photocopier.

Adresse Physique : 12/6, Av. Mont Goma, Quartier Les Volcans, Commune de Goma, Bâtiment DGI. Non loin du Rond Point CHUKUDU

Handwritten mark

Handwritten mark

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 BORDEREAU DE VERSEMENT 11221
 Direction: COST/GOMA 28/11/25
 N° 27/2025 à Mh37
 111-V-AP-IBP 00582
 KAHINBO QUEEN
 D.M.A.
 NCS

1. Dollars en chiffres: X
 2. 500 en chiffres: X
 3. PC en chiffres: 150 000 FC
 4. Lettres: cent cinquante mille francs
 5. Montant: 150 000 FC
 6. Signature: KIRIMA ERIC

SERVICE (1): Numéro de dépôt: 040 12025

BORDEREAU DE VERSEMENT D'ACOMPT PROVISIONNEL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES ET PROFITS

Echéance d'acompte (2)									
------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

I. IDENTIFICATION DU REDEVABLE (3)

Nom ou dénomination sociale: <i>Carrières de Goma</i>	NUMERO IMPOT: <i>A119 018 1904</i>
Adresse postale: <i>Carrières de Goma</i>	Numéro Id. Nat.:
Adresse physique: <i>N° 163, Av. Joliba</i>	Adresse postale:
<i>(Rue, Av, Avenue, P, Place, etc.)</i>	N° Téléphone: <i>0371 109355</i>
	Adresse e-mail: <i>info@carrieresgoma.com</i>

II. CALCUL DE L'IMPOT (4)

BASE DE CALCUL	MONTANT
1. Impôt dû au titre de l'exercice précédent	<i>750 000 FC</i>
2. Acompte dû (30% de ligne 1)	<i>150 000 FC</i>

III. MODE DE PAIEMENT (5)

Chèque certifié	Virement	Autres
MONTANT PAYE <i>150 000 FC</i>		
Fait à: <i>Goma</i>	le: <i>28/11/2025</i>	
Sceau de l'entreprise	Nom et qualité du signataire: <i>KOMETA ERIC DART</i>	Signature

IV. RESERVE A L'ADMINISTRATION (6)

N° du récépissé: <i>M22A</i>	Date du récépissé: <i>28/11/2025</i>	Cachet de l'Administration
------------------------------	--------------------------------------	----------------------------

RS

Q

Preuve d'existence d'un compte bancaire opérationnel chez TMB



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

Adresse de l'agence TMB : 360 Av. Walikale, Q. les Volcans

Intitulé de compte : **CARRIERES DE GOMA SARL**
Numéro de compte :

00017-28002-35049470201-17

Devise : **USD**

Banque: Trust Merchant Bank S.A.
Swift: TRMSCD3L
Adresse: 1223, avenue Lumumba, Lubumbashi, RD.Congo
E-mail :tmb@tmb.cd



BANK ACCOUNT DETAILS

TMB Branch address : 360 Av. Walikale, Q. les Volcans

Account Title : **CARRIERES DE GOMA SARL**
Account Number :

00017-28002-35049470201-17

Currency : **USD**

Bank Name : Trust Merchant Bank S.A.
Swift Code : TRMSCD3L
Address: 1223, avenue Lumumba, Lubumbashi, RD.Congo
E-mail :tmb@tmb.cd

01/2002

Trust Merchant Bank S.A.
Lubumbashi - Siège social
1223, avenue Lumumba
Lubumbashi - R.D. Congo

Tél: +243 99 702 3000 - Fax: +32 2 791 9235
E-mail: tmb@tmb.cd

www.tmb.cd

R.C.C.M.: CD/LSH/RCCM/14 - B - 1624 (NRC 9063) - Id. Nat.: 05-K8500-N42156K - N° Impôt: A0731202K - Code BCC: 1230 - Swift: TRMSCD3L - Capital social: 10.474.371.800.00 CDF

Carte d'électeur ou passeport

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

CARTE D'ELECTEUR

CODE CI 6031011
NOM CI
ECOLE ACADEMIE LA PEPINIERE
NN 33066487267



Nom : RWIYEREKA Sexe : M
Postnom/Prenom : NKUSI/PATRICK
Date / Lieu de naissance : 17/11/1977
KINSHASA
Adresse : 56
LES VOLCANS/GOMA/Goma ville/
Nord-Kivu
Origine : JOMBA
BWISHA/RUTSHURU/Nord-Kivu



A 51644210

Nom du père : RWIYEREKA EMMANUEL Lieu et date de délivrance KAKULE KAMBALE JULES
Nom de la mère : UTAMULIZA CONSOLATE Goma ville 08/03/2023





Jean Baley <jbaley@virunga.org>

Re: erreur de saisie du prix unitaire

1 message

Jean-Bernard Verrons <jbverrons@virunga.org>

17 février 2026 à 09:33

À : Jean Baley <jbaley@virunga.org>

Cc : José Andrés Luque Luque <ja.luque.luque@gmail.com>, Adolphe Mayogi <m.adolphe@carrigosarl.com>

*Jean,**Tu trouveras le courriel nécessaire à la modification. Il faudra que ce courriel soit annexé à Odoo et conservé en papier.**Tu peux procéder à la modification dans Odoo et corriger le contrat et l'adresser le plus rapidement possible à Adolphe.**Merci,*

Le lun. 16 févr. 2026 à 17:47, Adolphe Mayogi <m.adolphe@carrigosarl.com> a écrit :

Bonjour José,

Nous avons bien reçu la notification et la copie du contrat ,nous vous en remercions pour la confiance envers notre Société .

Néanmoins , après vérification, nous avons constatés avoir commis une erreur de saisie sur le prix unitaire (les chiffres ont été renversés) .Nous avons écrit 7.34\$ au lieu de 7.43\$ mais le montant du cout total de 297 200 \$ est correct .

Pour ce fait , nous sollicitons votre bienveillance afin de corriger cette partie du contrat .

Merci pour la compréhension.

Adolphe Mayogi | Administrateur Directeur Technique | CarriGo S.a.r.l.Mob : +243 997776798 / +243 840747554 | Email : m.adolphe@carrigosarl.com | www.carrigosarl.com

Avenue Jolie Bois, Bujovu/Goma, R.D.Congo

--
JB.